

SÉANCE DU 6 MARS 2019

---

DÉCISION N° 2019 / 49 / GEFISS / 1

---

**DEMANDE DE SUIVI ET DE CONSEIL MÉTHODOLOGIQUE POUR LE PROJET DE RECHERCHE SUR LA GOUVERNANCE  
ÉLARGIE POUR LES FILIÈRES DU SOUS-SOL**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le formulaire de saisine en date du 6 novembre 2018, établi par Monsieur Gilles-Laurent RAYSSAC et Monsieur Laurent JAMMES, partenaires du GEFISS, sollicitant la présence de la CNDP au sein du Conseil consultatif du GEFISS,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE:**

**Article unique :**

La Commission désigne Madame Ilaria CASILLO pour une mission de suivi et de conseil méthodologique auprès du GEFISS afin de :

- suivre les travaux menés dans le cadre de ce projet de recherche,
- accompagner et conseiller les acteurs du projet à partir des expériences accumulées dans le cadre de la conduite de débat public
- apporter son expertise dans le cadre des travaux de laboratoires universitaires et de recherches appliquées menés tout au long de ce projet

La Présidente



Chantal JOUANNO